

Revendications salariales pour 2025

Rattrapage – les salaires doivent augmenter d’au moins 2 à 4% selon les branches

L’économie suisse est stable, la productivité a augmenté dans beaucoup de secteurs et la pénurie de main-d’œuvre qualifiée est toujours aussi prononcée dans bon nombre de professions. Or, malgré cela, les travailleurs et travailleuses ont de moins en moins d’argent. Pour la première fois depuis l’après-guerre, les salaires réels ont même baissé trois fois de suite. Des augmentations de salaire sont donc absolument justifiées. Syna demande une hausse des salaires de 2 à 4% selon les branches.

Yvonne Feri, présidente de Syna

Le texte prononcé fait foi

Généralité

L’économie suisse a connu une forte croissance depuis 2021. Après un bref passage à vide, elle a désormais renoué avec la reprise. Or, les travailleuses et travailleurs sont les grands laissés pour compte de la reprise après la pandémie, puisqu’il se sont considérablement appauvris, malgré une nette augmentation de la productivité. Et l’écart entre la productivité et le pouvoir d’achat ne cesse de se creuser: alors qu’on produit toujours plus, le pouvoir d’achat diminue en raison de l’augmentation du coût de la vie et des primes d’assurance maladie. La seule hausse de ces primes au cours des deux dernières années, par exemple, représente une perte de salaire réel de 1% pour les employé-e-s qui gagnent 5000 francs.

Voilà qui justifie amplement une augmentation des salaires réels. Pour renforcer le pouvoir d’achat, Syna demande non seulement la compensation du renchérissement, mais également des augmentations substantielles des salaires réels. Il s’agit à la fois de compenser l’augmentation du coût de la vie et d’honorer les prestations des travailleuses et travailleurs, qui souvent donnent le meilleur d’eux-mêmes.

Nos revendications salariales tiennent compte de l’inflation, des primes d’assurance maladie et des gains de productivité, mais aussi de l’évolution passée des salaires pour chaque branche. C’est ce qui explique que nos revendications soient différentes selon les branches.

Second-œuvre

Les carnets de commandes restent très bien remplis: les ouvriers et ouvrières ont fort à faire, que ce soit dans le carrelage, la peinture, la menuiserie ou d’autres professions du second-œuvre. La situation économique du secteur est solide. Les chiffres d’affaires ont poursuivi leur progression ces dernières années et les investissements dans le développement des capacités de production se maintiennent à un niveau élevé. Les projections ne prévoient pas de changement dans un avenir proche. Le secteur reste par ailleurs confronté au défi d’une

forte pénurie de main-d'œuvre qualifiée, aggravée par une perte d'attractivité. Ce facteur, conjugué à l'accroissement simultané de la production, entraîne une pression et un stress considérables au travail.

L'an dernier, les syndicats ont obtenu des résultats très satisfaisants dans le secteur, y compris des augmentations des salaires réels. Les salaires des travailleurs et travailleuses ont ainsi pu être considérablement améliorés. Syna demande cette année encore une pleine compensation du renchérissement et des augmentations des salaires réels pour le second-œuvre. Selon les résultats obtenus lors des négociations de l'an dernier, les augmentations requises se situent entre 2% et 4%.

Syna a donc examiné la situation dans les différentes branches:

Construction en bois

Nous avons obtenu l'an dernier une augmentation générale de 3%, soit également une augmentation des salaires minimaux réels. Les revendications salariales pour l'année 2025 en tiennent compte: nous demandons une augmentation générale d'au moins 2% (renchérissement plus augmentation des salaires réels).

Technique du bâtiment

La grille d'ajustement automatique des salaires à l'inflation (IPC août) négociée dans la nouvelle CCT s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2025. Sur la base de l'indice des prix à la consommation de juillet, cela représentera une augmentation salariale générale de 50 francs par mois et individuelle de 1%.

Échafaudages

Un très bon accord salarial a été conclu l'an dernier, avec une augmentation de 2,25% ou 2,75% selon la classe salariale, ce qui signifie une augmentation des salaires réels. Les revendications salariales pour 2025 ne sont pas encore établies: elles dépendront en grande partie des possibles améliorations de la CCT, en cours de renégociation.

Second-œuvre romand

Un ajustement automatique des salaires au renchérissement a également été réglé dans la CCT du second-œuvre romand, avec en plus, une augmentation de 0,3% des salaires réels par an.

Secteur principal de la construction

«Incompréhensible, irresponsable et dangereux», titrait Syna dans son communiqué de presse du 25 octobre dernier, après l'interruption des négociations salariales par la Société suisse des entrepreneurs (SSE). Contexte: malgré la hausse des prix et des primes d'assurance-maladie, malgré le niveau record atteint par les chiffres d'affaires et la grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui sévit dans la construction, la SSE a exigé un gel des salaires pour le personnel du secteur et a rompu les négociations salariales. Cette année, Syna n'acceptera pas une nouvelle stagnation.

Syna demande une augmentation générale des salaires de 250 francs par mois. Cela correspond, pour le salaire moyen de la CN, à la pleine compensation du renchérissement pour les années 2024 et 2025 et à une augmentation du salaire réel. Les éventuelles augmentations de salaire accordées jusqu'en mai 2024 pourront être prises en compte.

Secteur des services

Santé

La situation reste difficile et tendue. La branche de la santé demeure soumise à une forte pression. Le manque de personnel qualifié, la surcharge de travail et des horaires pénibles continuent de donner du fil à retordre au personnel en 2024. Outre le fait qu'il a été difficile par le passé d'obtenir des augmentations de salaire dans cette branche, les cantons ne débloquent pas d'argent dans les établissements de droit public.

Syna est convaincu que le système de santé constitue un service indispensable, sans lequel la société ne peut pas fonctionner, et par conséquent d'importance systémique. Les salaires de la branche, qui n'ont guère augmenté depuis la pandémie, restent structurellement trop bas: aucune autre branche n'accuse un retard salarial aussi important. En outre, la pénibilité du travail ne permet guère un emploi à 100%, ce qui influe directement sur le revenu mensuel.

«Aux grands maux les grands remèdes»: pour stopper l'exode du personnel soignant, il faut de fortes augmentations des salaires et contraindre tous les hôpitaux et autres institutions médicales à conclure des conventions collectives de travail. La proposition édulcorée de mise en œuvre de l'initiative sur les soins n'améliorera guère les conditions de travail.

Des succès ont néanmoins été obtenus dans les négociations en Suisse romande: les conventions collectives de travail des hôpitaux prévoient un ajustement automatique des salaires à l'inflation. Mais dans le reste de la Suisse, la situation reste inchangée.

Syna demande donc une compensation de 1,5% du renchérissement dans toute la branche plus une augmentation générale des salaires réels de 2% à 4%, selon le retard salarial accumulé.

Commerce de détail

L'an dernier, Syna a demandé pour le commerce de détail une compensation du renchérissement qui a été partiellement accordée, avec par exemple une augmentation salariale de 2,2% chez Coop. Mais si l'on considère l'ensemble de la branche, le retard salarial est considérable. Il n'existe par ailleurs toujours pas de convention collective de travail de portée générale pour le commerce de détail. Ce serait cependant la seule possibilité pour les syndicats de négocier les salaires pour l'ensemble du personnel de la branche.

Dans le cadre des négociations salariales avec Coop, Syna demande une augmentation générale des salaires de 200 francs et un relèvement des salaires minimaux et de référence de 200 francs. Pour l'ensemble du commerce de détail, Syna demande des augmentations de salaire d'au moins 2,5%.

Coiffure

La nouvelle CCT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle prévoit une augmentation significative des salaires minimaux sur quatre ans. L'évolution individuelle du salaire d'une coiffeuse ou d'un coiffeur peut atteindre 20% d'augmentation en quatre ans. En outre, les parties contractantes mèneront des négociations salariales annuelles.

Industrie

Industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), industrie chimique et pharmaceutique

Bien que la situation économique reste certes difficile dans la branche, la productivité s'est fortement accrue, notamment grâce à des processus plus efficaces et à de nouveaux développements techniques. Cela a par exemple apporté une amélioration des méthodes de production de l'acier. Globalement, les capacités de production ont augmenté de 7,8 %.

Compte tenu de ces importants gains de productivité et de la hausse des prix, de nombreuses branches de l'industrie accusent un fort retard en matière de salaires. Il s'agit à présent de le rattraper et de rétablir le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses. Syna demande par conséquent, pour 2025, des augmentations salariales de 2% dans l'industrie MEM et dans l'industrie chimique et pharmaceutique, et 2 à 3% supplémentaires pour rattraper les pertes de salaires réels depuis 2020. Au total, les augmentations atteindraient donc 4 à 5%.

Bilan

Au cours des trois dernières années, les entreprises ont engrangé de beaux profits. L'emploi a fortement augmenté et de nombreuses patrons cherchent désespérément du personnel. Les travailleurs triment toujours aussi dur, mais durant cette même période, ils ont pour leur part perdu du pouvoir d'achat au lieu d'en gagner. Après trois ans de reprise, une famille ordinaire a aujourd'hui nettement moins d'argent qu'avant. C'est inadmissible. Il est temps de rattraper le retard salarial et de rétablir le pouvoir d'achat des employé-e-s. Les travailleurs et travailleuses n'acceptent plus de renoncer à des augmentations de salaire nécessaires et de surcroît tout à fait méritées.

Informations complémentaires:

Yvonne Feri, présidente, yvonne.feri@syna.ch, 079 781 20 43

Nora Picchi, responsable de la politique syndicale, nora.picchi@syna.ch, 079 828 14 73